

COMMUNE DE DOMERAT

ARRÊTÉ DU MAIRE

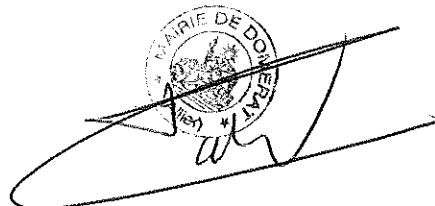
Dans le cadre du respect de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, afin de prévenir des difficultés qui pourraient surgir à l'occasion de l'entretien des haies d'arbustes plantés le long des voies (avenue Ambroise Croizat et route de Villars) compte-tenu de l'étroitesse de la chaussée et de la circulation importante sur ces voies, et pour la sécurité des agents municipaux :

Le Maire de la commune de DOMERAT estime que ces deux secteurs devront être entretenus à l'aide de désherbants chimiques.

DOMERAT, le 17 février 2017

Le Maire,

Monsieur Marc MALBET

The image shows a circular official seal of the Mayor of Domerat, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE DOMERAT' around the perimeter. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.